



World Library and Information Congress: 69th IFLA General Conference and Council

1-9 August 2003, Berlin

Code Number:

052-F

Meeting:

130. Libraries Serving Disadvantaged Persons

Simultaneous

Yes

Interpretation:

« ABC » et les bibliothèques carcérales italiennes

Emanuela Costanzo

IULM University

Milan, Italy

Traduit par Alain Borsi

Résumé :

« ABC » – l'Association des bibliothèques carcérales – fut créée en 2000. L'auteur décrit les recherches et la collaboration de plusieurs bibliothécaires qui ont mené à la formation de l'ABC. Comme le système judiciaire italien n'offre pas de soutien administratif et financier aux bibliothèques de prison, un petit groupe de bibliothécaires et de volontaires dévoués ont décidé de former un réseau de support mutuel et de promouvoir l'amélioration et l'expansion des services documentaires offerts aux détenus. L'auteur décrit leurs principales réussites et discute également des problèmes et préjugés rencontrés par les pionniers de l'ABC. Étant donné que l'ABC constitue section officielle de l'AIB (Association italienne des bibliothèques), elle désire faire connaître ses activités au niveau international et est intéressée à travailler de concert avec l'IFLA afin de favoriser le professionnalisme dans les services offerts par les bibliothèques carcérales.

Texte :

L'Associazione Biblioteche Carcerarie (ABC) fut fondée en 2000 en Italie à la suite d'une idée émanant de la direction de la Faculté de bibliothéconomie de l'Université d'État de Milan. Nous, petit groupe composé de bibliothécaires professionnels concernés, avons décidé de créer cette association parce que les bibliothèques carcérales italiennes n'étaient pas organisées ou structurées. En effet, la législation italienne ne garantit que l'existence d'un service de bibliothèques carcérales, mais non sa gestion et son financement.

Les bibliothèques carcérales italiennes sont généralement gérées par un éducateur¹ qui, conjointement avec des travailleurs sociaux, est responsable de la rééducation et du comportement des détenus durant leur période d'incarcération. Cet éducateur ne travaille pas dans la bibliothèque et celle-ci est gérée par un détenu plus éduqué, qui veille à son bon fonctionnement au meilleur de ses habilités.

Nous avons remarqué cette situation en 1992 dans le cadre d'un projet de recherche de l'Université. Nous avons envoyé un questionnaire à toutes les prisons italiennes afin d'amasser de l'information sur les bibliothèques de prison. Les données recueillies ont démontré une réalité consternante et un état d'isolation total.

Des 205 prisons en Italie, 79 ont répondu à notre questionnaire. Parmi celles-ci, moins de dix possédaient une bibliothèque fonctionnelle. Notre préoccupation fut telle que nous avons contacté le Gouverneur de la prison de Milan pour l'entretenir de la possibilité de la création d'un service de bibliothèque dans son établissement. Notre groupe de bénévoles élaborait une liste de livres et mit sur pied un service de prêts entre bibliothèques avec la bibliothèque publique de Milan. Nous avons également contacté toutes les prisons ayant répondu à notre questionnaire pour s'informer du fonctionnement de leur bibliothèque. Elles nous ont toutes fait part de leurs expériences. Ma collègue Angela Barlotti vous illustrera la situation qui prévôt à Ravenna.

À cette période, Turin était l'une des seules municipalités possédant un service intégré entre la bibliothèque municipale et la bibliothèque carcérale. Plus tard, Rome établit un lien entre la bibliothèque municipale et cinq prisons locales. Au même moment à Padova, des bénévoles tentaient de mettre sur pied un centre de documentation pour faire la promotion d'un magazine rédigé par des détenus nommé *Narrow Horizons* (horizons étroits) et qui constitue une excellente source d'information sur les prisons italiennes. À Bologne, un professeur d'université prononçait des conférences portant sur l'importance de la lecture à des détenus.

Après avoir pris connaissance de ces efforts, nous avons conclu que le moment était venu de créer une association qui pourrait procurer de la cohésion et une structure à ces activités isolées et désorganisées dans différentes sections du pays. L'association se voudrait également un forum de discussion entre le personnel de la bibliothèque travaillant avec et dans les centres de détention. Un second rôle, d'importance égale, de l'association serait la lutte pour la reconnaissance professionnelle des bibliothécaires carcéraux et la prise la conscience de l'importance de ce travail. Voici les motifs qui ont mené à la création de l'ABC. Grâce à ses propres ressources et le succès de la collaboration de ses bénévoles, l'association a joué un rôle vital en rejoignant les bibliothécaires italiens intéressés à travailler avec les prisons.

¹ DPR (Décret présidentiel) 30 juin 2000 n.230 (Gazette officielle n. 195, 22 août 2000 – SO n. 131) Règlement du système pénal et restriction des libertés. Art 21 : Service de bibliothèque. 1. La direction du centre de détention doit garantir à tous les détenus un accès facile à la collection de la bibliothèque et de lire des documents provenant de n'importe quelle institution publique ou bibliothèque situé dans la même région locale que le centre. 2. Le choix des livres et des périodiques doit se faire dans le respect du pluralisme culturel de la société. 3. Le service de bibliothèque est généralement géré par un **éducateur** qui est responsable de la conservation des documents, de la création d'un catalogue, de la distribution des livres et revues et les activités culturelles de diffusion. Il travaille avec des détenus qui (en vertu de l'article 12) jouissent de ces activités dans leurs temps libres. Il peut se faire aider par des détenus éduqués qui seront dûment rémunérés.

Après l'élaboration d'un site Internet modeste (et peu souvent mis à jour) en mai 2001, plusieurs personnes ont contacté l'ABC et nous avons été en mesure d'organiser une première conférence sur les bibliothèques carcérales. Pour la première fois, nous pouvions nous rencontrer et discuter des projets mis en oeuvre, en grande partie avec le soutien de l'Association italienne des bibliothèques (AIB). L'AIB, qui est membre de l'IFLA et qui est représentée ici aujourd'hui, a collaboré avec nous et nous a aidé à publier les communications de la première conférence de l'ABC.

Au cours des deux dernières années, l'ABC s'est impliquée dans un nombre croissant d'activités : nous avons participé à plusieurs conférences nationales de bibliothécaires; un nombre grandissant de centres de détention ont demandé de participer à ces discussions; une bibliothèque carcérale a été créée à Como et d'autres bibliothèques sont en construction à Parma, Monza et Cremona. Cependant, notre réussite la plus chère se produisit sur la charmante île de Sardaigne, où s'est développé un programme innovateur demandant la coopération de plusieurs agences (du Ministère de la Justice au Département d'administration carcéral) et accompli une intégration complète entre la bibliothèque carcérale et le réseau de bibliothèque local. Ainsi, les bibliothèques carcérales pourront participer au développement d'un catalogue conjoint, jouir d'un service de prêts entre bibliothèques et d'un programme de formation pour les détenus intéressés à travailler en bibliothèques. Ces efforts conjugués amèneront un support quotidien aux bibliothèques de prison et permettront à des détenus d'apprendre un nouveau métier.

Voilà les premiers pas, combien importants, que prend l'Italie pour développer un système d'encadrement des bibliothèques de prison et pour améliorer le rôle professionnel du bibliothécaire de prison. Cependant, je crois qu'il ne s'agit que du début d'un long processus que de nombreux préjugés complexifient. Le premier préjugé, largement répandu, concerne la méfiance de la population générale envers les détenus. Une majorité conçoit l'emprisonnement comme une mesure exclusivement punitive, alors que le concept de réhabilitation progresse peu. Beaucoup de citoyens considèrent toujours des mesures non-punitives et des programmes éducationnels comme étant des mesures trop clémentes envers ceux qui doivent « payer ». Peu comprennent que d'offrir l'opportunité à des détenus de lire et d'apprendre protège la société de l'ignorance, de la prison insouciant et du manque de culture qui mène souvent aux comportements criminels. Combien de délinquants restera-t-il dans nos prisons si nous incarcérons uniquement ceux qui enfreignent volontairement les règles de notre société?

Le second préjugé qui doit être éliminé est celui du statut (supposé) inférieur des bibliothécaires. Le public ne saisit pas que de véritables professionnels sont nécessaires pour fournir l'éventail des services documentaires requis. Il y a des livres et des lecteurs, mais plusieurs ignorent que notre véritable rôle est d'unir ces deux composantes. Nous sommes « invisibles ». Je suis convaincu que plusieurs d'entre vous connaissez ce sentiment.

Il nous faut démontrer le rôle professionnel et hautement qualifié que jouent les bibliothécaires dans des institutions telles que des centres de détention. Notre profession en bénéficierait certainement si le public avait une meilleure compréhension des compétences requises à l'exercice de notre métier.

J'ai suivi avec grand intérêt les activités de l'IFLA, particulièrement le travail de la Section des bibliothèques pour publics défavorisés. Les articles de Vibeke Lehmann ainsi que le livre *Down for the Count* de Brenda Vogel constituent des ouvrages fondamentaux dans mon

apprentissage. J'ai toujours considéré ces publications comme des exemples que devrait étudier l'Italie afin de comprendre qui sont nos précurseurs et que devraient être nos objectifs.

Je suis à Berlin aujourd'hui parce qu'en Italie nous réalisons des progrès et gagnons confiance. J'espère que l'IFLA nous aidera à accomplir notre objectif de voir reconnu le rôle du bibliothécaire carcéral. Par-dessus tout, je souhaite que le droit à la lecture soit garanti à tous les citoyens – conformément avec le document de l'UNESCO qui souligne que la bibliothèque se veut non seulement une source d'éducation, de culture et d'information, mais également de paix et de bien-être spirituel pour tous les humains.